PROCÈS-VERBAL de la quatre cent quatre-vingt-douzième réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le lundi 16 juin 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

CONFIRMÉ LE 22 SEPTEMBRE 2025

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite	X		KODJO ACCOH, Yaovi Hugues Étudiant	X**	
BOURGET, Marie-Josée Chargée de cours	X		LABERGE, Murielle Rectrice	X	
DUBÉ-BÉDARD, Thaïs Membre socio-économique		X*	LAKHSSASSI, Ahmed Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
DUGUAY, Patrick Membre socio-économique et président	X		MATHIEU, Alexandre Représentant des collèges	X	
EL ZAÏM, Adel Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation		X*	RICHARD, Diane Membre socio-économique		X*
ESSOUNGA, Simon Pierre Parfait Étudiant	X		Siège vacant (personne diplômée)	-	-
KAMAL, Najat Membre socio-économique et vice-présidente	X		Siège vacant (personne professeure)	-	-
KAMMOUN, Manel Professeure – Département des sciences administratives	X		Siège vacant (socio-économique)	-	-
Personne convoquée	**Présente**	**Absente**	**Personnes invitées**		
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X		DURIVAGE, André Président du CER de l'UQO et professeur au Département des sciences administratives	X (Points 4.1 et 4.2)	
-	-	-	FAUCHER, Olivia Directrice des Services aux étudiants !	X (Début de séance)	
-	-	-	LEDUC, Mariane Directrice des communications et du recrutement	X (Point 4.4.1)	
Personnes observatrices		**Absente**	**Personnes observatrices**	**Présente**	**Absente**
BÉLAND, Catherine Chargée de cours – observatrice substitut de Marie-Josée Bourget		X*	RÉGIMBALD, André Représentant de l'ARUQO	X	
BOUFFARD, Marie-Ève Coordonnatrice de stage au Départ. Sc. Infirmières Représentante du SGPUQO	X		TURGEON, Stéphanie Professeure – Département de psychoéducation et de psychologie	X	
Secrétaire générale	**Présente**	**Absente**	**Attachée d'administration**	**Présente**	**Absente**
OUELLET, Me Sophie	X		AUGER, Mireille	X	
*Absence motivée					
** Nommé membre au point 3.18 de la présente séance.					

Le président du conseil d'administration, monsieur Patrick Duguay, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 31.

Madame Olivia Faucher, directrice des Services aux étudiants, est présente en compagnie de Zelda, la fidèle partenaire en zoothérapie de l'UQO.

Madame Faucher explique que Zelda, un chien de zoothérapie, a été intégré aux services offerts aux étudiantes et étudiants. Cette initiative vise à créer un lien porteur de sens avec la communauté étudiante, en complémentarité avec d'autres outils de soutien comme le programme *123UQO* et le clavardage.

Zelda représente un moyen innovant et moderne de bonifier les services psychosociaux de première ligne. Entre janvier et avril 2025, elle a rencontré plus de 431 étudiantes et étudiants réparti·es sur les trois campus de l'UQO ainsi qu'au centre de services de Ripon. Sa présence lors de différents événements permet entre autres de favoriser la corégulation émotionnelle dans des moments de stress, tout en créant de belles occasions d'interaction.

Cette initiative contribue au rayonnement positif de l'UQO et témoigne de la volonté institutionnelle d'être proche et à l'écoute de sa communauté étudiante. À plus long terme, la possibilité d'ajouter un second chien de zoothérapie à Saint-Jérôme pourrait être envisagée.

Madame Faucher et Zelda quittent la séance (16 h 39).

1.- <u>Adoption de l'ordre du jour</u>

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Déclaration de conflits d'intérêts

3.- <u>Sur consentement des membres</u>

3.1 Procès-verbaux :

3.1.1 Quatre cent quatre-vingt-septième réunion (14 avril 2025)

3.1.1.1 Adoption
3.1.1.2 Affaires en découlant

3.1.2 Quatre cent quatre-vingt-huitième réunion extraordinaire par consultation électronique (24 au 25 avril 2025)

3.1.2.1 Adoption
3.1.2.2 Affaires en découlant

3.1.3 Quatre cent quatre-vingt-dixième réunion extraordinaire par consultation électronique (16 au 22 mai 2025)

3.1.3.1 Adoption
3.1.3.2 Affaires en découlant

3.1.4 Quatre cent quatre-vingt-onzième réunion extraordinaire par consultation électronique (2 au 5 juin 2025)

3.1.4.1 Adoption
3.1.4.2 Affaires en découlant

3.2 Entérinement des décisions du comité exécutif :

3.2.1 Quatre cent quatre-vingt-dixième réunion (7 avril 2025)

3.2.2 Quatre cent quatre-vingt-onzième réunion (extraordinaire par consultation électronique) (13 au 15 mai 2025)

<u>Affaires académiques</u>

3.3 Autorisation de dépôt et de signature d'une demande d'aide financière, au

nom de l'UQO, au ministère de la Justice du Québec dans le cadre du programme pour favoriser l'accès à la justice

3.4 Calendrier universitaire de l'UQO pour l'année 2026-2027

3.5 Demande de dérogation au taux minimum de perception des frais indirects de recherche

3.6 Émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième et troisième cycle

3.7 Modifications au calendrier universitaire de l'UQO pour l'année 2025-2026

3.8 Projet de modification du baccalauréat en génie informatique (7643)

3.9 Projet de modification des programmes de premier cycle de l'ÉdAC (7917, 4743, 4744, 4745, 8743, 8744, 8745, 6038, 4164, 4038, 8564, 8038)

3.10 Projet de modification des programmes de premier cycle en psychologie (7751, 4350, 8350, 4656 et 8656)

3.11 Projet d'ouverture des admissions au certificat en psychologie (4350) et au baccalauréat en psychologie (7751) au campus de Saint-Jérôme

3.12 Projet d'ouverture des admissions à la concentration science et technologie au baccalauréat en enseignement secondaire (7950)

3.13 Projet d'ouverture des admissions au cheminement DEC-BAC en éducation préscolaire et en enseignement primaire

3.14 Projet d'ouverture des admissions au programme autonome de doctorat en relations industrielles (1507)

Affaires administratives et financières

3.15 Octroi d'un contrat pour des travaux de réfection de toitures au pavillon Alexandre-Taché

3.16 Octroi d'un contrat pour des travaux d'installation d'un atelier photovoltaïque au pavillon Lucien-Brault

Nominations

3.17 Recommandation du comité de désignation des membres du conseil d'administration

3.18 Nomination d'un membre étudiant au conseil d'administration

3.19 Nomination d'une personne observatrice au conseil d'administration

3.20 Nomination du président du comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration

3.21 Nomination de six membres à la commission des études

3.22 Nomination de deux membres au comité d'éthique de la recherche

3.23 Nomination de trois membres au comité institutionnel de développement durable

3.24 Nomination de trois membres au comité institutionnel en équité, diversité et inclusion

3.25 Nomination d'un membre au comité institutionnel sur la santé mentale et le mieux-être de la communauté étudiante

3.26 Nomination d'une membre au comité de santé, sécurité et prévention

3.27 Nomination d'une membre au comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel

3.28 Nomination d'un membre au comité sur la liberté académique

Affaires courantes

4.- Affaires générales et institutionnelles

4.1 Comité d'éthique et de la recherche : présentation du rapport annuel du ministère de la Santé et des Services sociaux

4.2 Reddition de comptes sous forme de rapports annuels

4.3 Information du président

4.4 Information de la rectrice

4.4.1 Plan stratégique 2022-2026 - Cible 1 – Recrutement, réussite et rétention

4.5 Attribution du titre de « Professeur émérite » (**À huis clos**)

4.6 Autorisation du doyen de la recherche et de la création à approuver les paiements par facturation pour une subvention de recherche

4.7 Délégation de pouvoirs du conseil d'administration au comité exécutif pendant la période d'été

4.8 Modification à la *Politique relative aux prix et aux distinctions*

4.9 Modification au *Code d'éthique et de déontologie du conseil d'administration*

4.10 Renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi de la directrice de la Clinique de services psychologiques

4.11 Renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi du vice-doyen au Décanat de la gestion académique

4.12 Embauche d'un cadre contractuel pour le projet de transformation du Bureau du registraire

5.- Affaires administratives et financières

5.1 Adoption de la transmission au MES de l'engagement du conseil d'administration concernant les règles 4.1.8 et 4.1.11 des Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités 2024-2025

5.2 Approbation des virements interfonds de l'UQO pour l'exercice 2024-2025

5.3 Autorisation de signature d'un bail relatif à la location d'une portion d'un terrain pour l'Institut des Sciences de la Forêt tempérée

5.4 Modification au plan des effectifs 2025-2026

5.5 Autorisation de signature des promesses de servitude réelle et perpétuelle pour la relocalisation d'une ligne aérienne au bénéfice d'Hydro-Québec et autres compagnies de services publics

6.- Affaires académiques

6.1 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences naturelles

7.- Période d'information et questions

8.- Dépôt de documents

8.1 Synthèse de l'évaluation périodique du baccalauréat en génie électrique (7543)

9.- Versement de la PSG 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 pour le personnel-cadre (**À huis clos**)

10.- Autorisation d'une démarche de dérogation (**À huis clos**)

11.- Prochaine réunion (lundi 22 septembre 2025)

12.- Clôture de la séance

2.- Déclaration de conflits d'intérêts

Aucune des personnes présentes, membres ou observateurs, ne déclare être en conflit d'intérêts à l'égard des points à traiter.

3.- Sur consentement des membres

3.1 Procès-verbaux :

3.1.1 Quatre cent quatre-vingt-septième réunion (14 avril 2025)

3.1.1.1 Approbation

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-septième réunion (14 avril 2025), et ce, sans modifications.

3.1.1.2 Affaires en découlant

La rectrice et les vice-recteurs informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-septième réunion (14 avril 2025), les suites régulières ont été données.

3.1.2 Quatre cent quatre-vingt-huitième réunion extraordinaire par consultation électronique (24 au 25 avril 2025)

3.1.2.1 Approbation

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-huitième réunion extraordinaire par consultation électronique (24 au 25 avril 2025), et ce, sans modifications.

3.1.2.2 Affaires en découlant

La rectrice et les vice-recteurs informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-huitième réunion extraordinaire par consultation électronique (24 au 25 avril 2025), les suites régulières ont été données.

3.1.3 Quatre cent quatre-vingt-dixième réunion extraordinaire par consultation électronique (16 au 22 mai 2025)

3.1.3.1 Approbation

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-dixième réunion extraordinaire par consultation électronique (16 au 22 mai 2025), et ce, sans modifications.

3.1.3.2 Affaires en découlant

La rectrice et les vice-recteurs informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-dixième réunion extraordinaire par consultation électronique (16 au 22 mai 2025), les suites régulières ont été données.

3.1.4 Quatre cent quatre-vingt-onzième réunion extraordinaire par consultation électronique (2 au 5 juin 2025)

3.1.4.1 Approbation

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-onzième réunion extraordinaire par consultation électronique (2 au 5 juin 2025), et ce, sans modifications.

3.1.4.2 Affaires en découlant

La rectrice et les vice-recteurs informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-onzième réunion extraordinaire par consultation électronique (2 au 5 juin 2025), les suites régulières ont été données.

3.2 Entérinement des décisions du comité exécutif :

3.2.1 Quatre cent quatre-vingt-dixième réunion (7 avril 2025)

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent quatre-vingt-dixième réunion (7 avril 2025) du comité exécutif, le tout conformément à l'article 57.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

3.2.2 Quatre cent quatre-vingt-onzième réunion (extraordinaire par consultation électronique) (13 au 15 mai 2025)

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent quatre-vingt-onzième réunion (extraordinaire par consultation électronique) (13 au 15 mai 2025) du comité exécutif, le tout conformément à l'article 57.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

Affaires académiques

3.3 Autorisation de dépôt et de signature d'une demande d'aide financière, au nom de l'UQO, au ministère de la Justice du Québec dans le cadre du programme pour favoriser l'accès à la justice

Dans le cadre de son programme pour favoriser l'accès à la justice, le ministère de la Justice du Québec a lancé un appel de projets pour un programme d'aide financière. Le Vice-rectorat à l'enseignement et à la réussite souhaite déposer deux projets : 1) une clinique mobile d'information, de conseil et d'accompagnement en matière d'union parentale; et 2) un service d'aide à la gestion des conflits, qui s'intègrera dans chacun des

services éventuellement offerts par la Clinique juridique, dont celui qui sera offert en droit du logement à compter de septembre 2025.

Pour accepter une demande d'aide financière, le ministère exige que l'organisme demandeur fournisse une version originale certifiée conforme de la résolution du conseil d'administration qui autorise la ou le responsable à présenter la demande et qui est signée par une ou un membre du conseil d'administration.

Les présents projets visant une demande d'aide financière sont donc soumis au conseil d'administration afin qu'il propose de désigner le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour agir au nom de l'UQO afin de déposer la demande d'aide financière dans le cadre du programme pour favoriser l'accès à la justice du ministère de la Justice du Québec, pour les fins des projets.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 492-CA-7501 concernant l'autorisation de dépôt et de signature d'une demande d'aide financière, au nom de l'UQO, au ministère de la Justice du Québec dans le cadre du programme pour favoriser l'accès à la justice; laquelle est jointe en appendice.

3.4 Calendrier universitaire de l'UQO pour l'année 2026-2027

Retrait des dates dans le calendrier universitaire pour « l'admission par formulaire papier »

Il est proposé que les nouvelles personnes étudiantes qui soumettront une demande d'admission à l'UQO privilégient les services en ligne. Nous suggérons donc d'enlever du calendrier universitaire les dates pour l'admission par formulaire papier à compter du trimestre d'été 2026. Le formulaire sera utilisé sur demande ou pour certains types de clientèle.

Semaine d'études – Trimestre d'hiver 2027

Depuis 1998, l'Université a retenu le principe de fixer les calendriers universitaires deux ans à l'avance afin d'intégrer les principales dates aux publications servant à la promotion.

Le projet présenté à la commission des études a été conçu en respectant le règlement général de l'Université du Québec ainsi que les règlements des études de l'UQO. Les trimestres s'étendent sur 15 semaines et les jours fériés ne font pas l'objet de reprise.

Tous les trimestres incluent une semaine d'études.

Il est recommandé de ne pas fixer dès maintenant les dates de la semaine d'études au trimestre d'hiver 2027, mais d'attendre d'obtenir l'information relative au moment où les centres de services scolaires de l'Outaouais et des Laurentides vont fixer la semaine de relâche. Nous veillons à ce que la semaine d'études coïncide avec celle où les activités sont suspendues aux niveaux primaire et secondaire.

En conséquence, le projet de calendrier qui est soumis ne précise pas, pour le moment, les dates de la semaine d'études du trimestre d'hiver 2027. Il est plutôt proposé que, dans la mesure où les centres de services scolaires concernés optent pour les mêmes dates, la semaine d'études soit alors fixée à ce moment. Par contre, si les centres de services scolaires de l'Outaouais et des Laurentides utilisaient des dates différentes, on suggère alors de consulter à nouveau la commission des études et de présenter la question au conseil d'administration pour décision. Selon l'expérience du calendrier 2025-2026, les centres de services scolaires devraient arrêter ces dates vers le mois de février 2026.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 492-CA-7502 concernant le calendrier universitaire de l'UQO pour l'année 2026-2027; laquelle est jointe en appendice.

3.5 Demande de dérogation au taux minimum de perception des frais indirects de recherche

Le projet de recherche de la professeure Karine Pedneault du Département des sciences naturelles intitulé « Développement de biostimulants québécois pour la réduction des engrais chimiques en agriculture » (07/2024-03/2028) a récemment été accepté par le CRIBIQ. Ce projet, réalisé en partenariat avec l'entreprise Pyrovac, le CCTT Biopterre, l'Université de Montréal (UdM) ainsi que divers centres de recherche sans buts lucratifs, a pour objectifs de : (i) définir les modes d'action des biostimulants sur différentes cultures horticoles dont la vigne en climat froid; (ii) définir les modes d'application optimaux; (iii) quantifier les effets agronomiques des biostimulants sur les cultures; (iv) quantifier les bénéfices environnementaux des biostimulants sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La demande auprès du CRIBIQ a été orchestrée par Pyrovac et Biopterre, avec l'UQO et l'UdM comme collaborateurs, entre autres, et déposée en novembre 2024. Or, certains glissements ont eu lieu pendant le processus de demande, notamment au niveau budgétaire. Ces glissements étaient peu apparents et n'ont pas été détectés immédiatement par l'équipe en raison de la complexité du montage financier du CRIBIQ, ni par le responsable du projet au sein du CRIBIQ. Le projet a néanmoins été approuvé par le CRIBIQ en février 2025. Par la suite, les négociations entre les décanats à la recherche et à la création de l'UQO et de l'Université de Montréal et les partenaires Pyrovac et Biopterre pour la mise en place de l'entente de collaboration ont mis ces glissements en évidence, lesquels ont eu pour conséquence de réduire les FIR à 10 % par institution académique. Le budget ayant été déjà approuvé par le CRIBIQ, il n'a malheureusement pas été possible de récupérer les 5 % manquants, malgré des efforts soutenus et de multiples interventions des deux décanats auprès des partenaires et du CRIBIQ. Les FIR seront donc en dessous du seuil minimal des 15 % FIR demandés par l'UQO. Dans ce contexte, nous demandons la permission du CA de l'UQO de fonctionner avec des frais d'administration de 10 % pour ce projet. L'annexe l'entente élaborée entre les décanats et les partenaires est jointe en annexe à titre de référence.

À noter que les fonds octroyés à l'UQO pour ce projet (soit, 187 400 $ avant FIR) soutiendront les bourses de recherche pour deux personnes étudiantes graduées (2 MSc) inscrites à l'UQO.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 492-CA-7503 concernant une demande de dérogation au taux minimum de perception des frais indirects de recherche; laquelle est jointe en appendice.

3.6 Émission des attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycles

Conformément à la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts*, la commission des études a recommandé au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux personnes qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de premier et deuxième cycles.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 492-CA-7504 concernant l'émission des attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycle; laquelle est jointe en appendice.

3.7 Modifications au calendrier universitaire de l'UQO pour l'année 2025-2026

La proposition présentée concerne les modifications à apporter au calendrier universitaire pour l'année 2025-2026.

Le calendrier universitaire : article 6 du *Règlement général 1* de l'Université du Québec, article 4 du *Règlement des études de premier cycle* et article 1.7 du *Règlement des études de cycles supérieurs*.

Semaine d'études du trimestre d'hiver 2026

Au moment du dépôt du calendrier universitaire 2025-2026, une question est restée en suspens, celle de la date de la semaine d'études au trimestre d'hiver 2026.

Nous veillons à ce que la semaine d'étude coïncide avec celle où les activités sont suspendues aux niveaux primaire et secondaire. Neuf des dix centres de services scolaires des deux régions que nous desservons ont opté pour une semaine de relâche du 2 au 6 mars 2026.

En conséquence, nous recommandons à la commission des études de fixer la date de la semaine d'études du trimestre d'hiver 2026 du 2 au 6 mars 2026.

Journées institutionnelles de report d'examen

Des journées institutionnelles de report d'examen ont été ajoutées au calendrier universitaire afin de permettre des journées communes pour la reprise des examens après la fin des trimestres (été, automne et hiver). Or, à l'hiver 2025, environ 120 examens reportés de l'automne 2024 ont été repris lors des journées institutionnelles de report d'examen. Au total, c'est près du double comparativement à janvier 2024.

Dans plusieurs cas, une même personne étudiante devait reprendre l'examen intra et l'examen final du même cours pendant la même journée. Ce contexte n'étant pas favorable à la réussite des personnes étudiantes, il est fortement suggéré d'ajouter pour les trimestres d'automne et d'hiver, deux journées additionnelles pour la reprise des examens intra.

Pour le trimestre d'automne 2025, les journées institutionnelles de report d'examen seraient fixées aux 21 et 22 novembre 2025 et 16 et 17 janvier 2026.

Pour le trimestre d'hiver 2026, les journées institutionnelles de report d'examen seraient fixées aux 27 et 28 mars 2026 et 8 et 9 mai 2026.

Pour le trimestre d'été, aucun ajout ne doit être fait puisque les personnes étudiantes suivent moins de cours pendant la saison estivale. Les quatre journées déjà prévues (trimestre condensé et régulier) sont suffisantes.

Modification de la journée d'accueil

La journée d'accueil comme prévu dans le calendrier universitaire était uniquement au trimestre d'automne et prévoyait une plage horaire de 90 minutes de façon à permettre la tenue de rencontre d'accueil académique pour les nouvelles personnes étudiantes admises à l'UQO.

Afin de refléter la réalité terrain, il est proposé de remplacer la journée d'accueil par les dates des journées d'accueil organisées par l'équipe des Services aux étudiants (SAÉ) pour le campus de Gatineau et de Saint-Jérôme, autant pour le trimestre d'automne que pour le trimestre d'hiver. Ces journées auront lieu la semaine précédant le début des trimestres et permettront une meilleure intégration des nouvelles personnes étudiantes admises à l'UQO. Pour le trimestre d'automne 2025, les journées sont prévues le 26 août 2025 pour le campus de Saint-Jérôme et le 28 août 2025 pour le campus de Gatineau. Pour le trimestre d'hiver 2026, la journée est prévue le 9 janvier 2026 pour les deux campus.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 492-CA-7505 concernant les modifications au calendrier universitaire de l'UQO pour l'année 2025-2026; laquelle est jointe en appendice.

3.8 Projet de modification du baccalauréat en génie informatique (7643)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite soumet à l'attention des membres du conseil d'administration le projet de modification du baccalauréat en génie informatique (7643).

Ces modifications s'inscrivent dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes et donnent suite aux recommandations émises dans le rapport d'évaluation approuvé par la commission des études le 5 septembre 2024.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 492-CA-7506 concernant le projet de modification du baccalauréat en génie informatique (7643); laquelle est jointe en appendice.

3.9 Projet de modification des programmes de premier cycle de l'ÉdAC (7917, 4743, 4744, 4745, 8743, 8744, 8745, 6038, 4164, 4038, 8564, 8038)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite soumet à l'attention des membres du conseil d'administration le projet de modification des programmes de premier cycle de l'ÉdAC :

- Baccalauréat en art et en design (7917);
- Majeure en muséologie et patrimoines (6038);
- Certificats en arts visuels (4743), en bande dessinée (4744), en design graphique (4745), en histoire de l'art (4164) et en muséologie et patrimoines (4038);
- Mineures en arts visuels (8743), en bande dessinée (8744), en design graphique (8745), en histoire de l'art (8564) et en muséologie et patrimoines (8038).

Le conseil d'administration est invité à se prononcer sur la modification des conditions d'admission, lesquelles ont été révisées en tenant compte de la dernière version du Règlement des études de premier cycle et bonifiées avec l'ajout d'un lien vers les pièces requises à l'admission.

Ces modifications s'inscrivent dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes et donnent suite aux recommandations émises dans le rapport d'évaluation approuvé par la commission des études le 20 janvier 2022.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 492-CA-7507 concernant le projet de modification des programmes de premier cycle de l'ÉdAC (7917, 4743, 4744, 4745, 8743, 8744, 8745, 6038, 4164, 4038, 8564, 8038); laquelle est jointe en appendice.

3.10 Projet de modification des programmes de premier cycle en psychologie (7751, 4350, 8350, 4656 et 8656)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite soumet à l'attention des membres du conseil d'administration le projet de modification des programmes de premier cycle en psychologie :

- Baccalauréat en psychologie (7751);
- Certificats en psychologie (4350) et en animation de groupes (4656);
- Mineures en psychologie (8743) et en animation de groupes (8656).

Le conseil d'administration est invité à se prononcer sur la modification des conditions d'admission, lesquelles ont été révisées en tenant compte de la dernière version du *Règlement des études de premier cycle* et des principes de la rédaction inclusive. Il est aussi invité à se prononcer sur la suspension des admissions des programmes en animation de groupes.

Ces modifications s'inscrivent dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes et donnent suite aux recommandations émises dans le rapport d'évaluation approuvé par la commission des études le 16 janvier 2025.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 492-CA-7508 concernant le projet de modification des programmes de premier cycle en psychologie (7751, 4350, 8350, 4656 et 8656); laquelle est jointe en appendice.

3.11 Projet d'ouverture des admissions au certificat en psychologie (4350) et au baccalauréat en psychologie (7751) au campus de Saint-Jérôme

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite soumet à l'attention des membres du conseil d'administration le projet d'ouverture des admissions au certificat en psychologie (4350) et au baccalauréat en psychologie (7751) au campus de Saint-Jérôme.

Le déploiement de ces programmes au campus de Saint-Jérôme vise principalement à répondre aux besoins de formation en psychologie dans les régions des Laurentides et du Grand Montréal. Cette formation se veut particulièrement importante dans les contextes régional et social actuels et à venir caractérisés notamment par une croissance démographique, par le vieillissement de la population et par la nécessité de développer et de consolider l'offre de services en santé mentale. Ainsi, au terme de leur formation, les personnes diplômées du baccalauréat pourront faire leur entrée sur le marché du travail ou poursuivre leurs études au doctorat dans le but d'obtenir le titre de psychologue décerné par l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ).

Il est prévu que le certificat et le baccalauréat soient offerts au campus de Saint-Jérôme selon les mêmes paramètres que ceux actuellement en place à Gatineau, tout en intégrant les ajustements issus de la révision en cours. Le processus de révision du baccalauréat en psychologie a tenu compte de la nécessité de respecter le tronc commun de 42 crédits de cours requis par l'Ordre des psychologues du Québec.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 492-CA-7509 concernant le projet d'ouverture des admissions au certificat en psychologie (4350) et au baccalauréat en psychologie (7751) au campus de Saint-Jérôme; laquelle est jointe en appendice.

3.12 Projet d'ouverture des admissions à la concentration science et technologie au baccalauréat en enseignement secondaire (7950)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite soumet à l'attention des membres du conseil d'administration le projet d'ouverture des admissions à la concentration science et technologie du baccalauréat en enseignement au secondaire (7950).

Dans un contexte de pénurie marquée d'enseignantes et d'enseignants qualifiés en science et technologie au secondaire, particulièrement dans la région de l'Outaouais, l'UQO constate une demande croissante pour une formation initiale adaptée dans ce domaine. Reconnues parmi les disciplines présentant les plus grands besoins en main-d'œuvre qualifiée, les sciences et technologies sont identifiées comme une priorité par les instances gouvernementales. Actuellement, l'UQO ne propose aucune concentration en science et technologie dans son programme de formation en enseignement au secondaire. Cette absence oblige les étudiantes et étudiants intéressés à poursuivre leur formation dans d'autres établissements universitaires, ce qui contribue à la diminution du taux de rétention des futur·es enseignant·es dans la région.

Dans cette perspective, et en réponse aux besoins croissants du milieu scolaire régional, le Département des sciences de l'éducation propose d'élargir l'offre de programmes actuelle par l'ajout de cette concentration. Cette initiative vise à combler un manque dans la formation de premier cycle en éducation, tout en s'inscrivant dans les orientations stratégiques et à la mission de l'UQO.

Le projet a reçu un avis favorable de la sous-commission des études du 12 février 2025 ainsi que de la commission des études du 27 février 2025. Par ailleurs, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE) transitoire a émis un avis favorable, et le ministère de l'Enseignement supérieur du Québec (MES) a confirmé le financement lié à l'effectif étudiant.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 492-CA-7510 concernant le projet d'ouverture des admissions à la concentration science et technologie au baccalauréat en enseignement secondaire (7950); laquelle est jointe en appendice.

3.13 Projet d'ouverture des admissions au cheminement DEC-BAC en éducation préscolaire et en enseignement primaire

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite soumet à l'attention des membres du conseil d'administration le projet d'ouverture des admissions au cheminement DEC-BAC intégré en éducation préscolaire et en enseignement primaire.

Dans le cadre de projets financés par le Pôle en enseignement supérieur de l'Outaouais et le Pôle en enseignement supérieur des Laurentides, le Module des sciences de l'éducation de l'UQO a collaboré avec le Cégep de l'Outaouais, le Cégep de Saint-Jérôme et le Collège Lionel-Groulx afin de développer un cheminement facilitant le passage académique entre le diplôme d'études collégiales de Techniques d'éducation à l'enfance et le baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire.

Le DEC-BAC proposé est un programme de formation intégrée qui permettra aux personnes étudiantes de compléter les deux programmes en six ans au lieu de sept. Les trois premières années correspondent au programme de Techniques d'éducation à l'enfance, les cours de la troisième année étant dispensés par l'établissement collégial et par l'UQO. Les trois dernières années correspondent au baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire et sont offertes par l'UQO.

Conformément à l'article 4.4.3 du *Règlement des études de premier cycle*, les conditions d'accès et le cheminement des personnes étudiantes du DEC-BAC ont été approuvés par le conseil de module et par la commission des études. La commission des études, en vertu du même article, a approuvé les protocoles d'entente et mandaté le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour les signer. Le projet de création d'un cheminement DEC-BAC intégré en éducation préscolaire et en enseignement primaire a été soumis au Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE) transitoire en mars dernier. À la fin avril, le CAPFE a envoyé à l'UQO une série de questions auxquelles nous avons répondu en mai. L'ouverture des admissions au cheminement DEC-BAC intégré en éducation préscolaire et en enseignement primaire ainsi que la signature des protocoles d'entente sont conditionnelles à la réception d'un avis favorable du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE) transitoire.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 492-CA-7511 concernant le projet d'ouverture des admissions au cheminement DEC-BAC en éducation préscolaire et en enseignement primaire; laquelle est jointe en appendice.

3.14 Projet d'ouverture des admissions au programme autonome de doctorat en relations industrielles (1507)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite soumet à l'attention des membres du conseil d'administration le projet d'ouverture des admissions au programme autonome de doctorat en relations industrielles (1507).

Depuis presque 20 ans, l'UQO offre, par extension, le programme de doctorat en relations industrielles de l'Université Laval en vertu d'un protocole d'entente signé entre les deux universités en 2003.

Au fil des années, le programme n'a cessé de croître et il est maintenant complètement implanté à l'UQO. L'implantation réussie du programme se concrétise par une augmentation continue des demandes d'admission, du nombre d'inscriptions, du taux de diplomation, ainsi que du bassin de plus en plus diversifié de professeures et professeurs habilités à la direction ou codirection de thèse, dans l'ensemble des disciplines des relations industrielles. L'entièreté de la scolarité est désormais offerte à l'UQO et la plus récente évaluation de programme confirme la satisfaction de la population étudiante à son égard, ainsi que l'excellence de l'enseignement et de la recherche qui y est menée.

Par l'obtention de l'autonomie de ce programme, l'UQO sera en mesure de profiter sans réserve de la visibilité que procure l'offre d'un programme de qualité et de s'assurer que ce dernier soit en lien avec les particularités de l'Outaouais et des champs d'intérêts et de recherche du corps professoral et des étudiantes et étudiants.

Le projet d'autonomisation du doctorat en relations industrielles a reçu un avis favorable de la commission d'évaluation des projets de programmes (CEP). L'ouverture des admissions au programme autonome de doctorat en relations industrielles est conditionnelle à la réception de la lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur autorisant le financement de l'effectif étudiant.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 492-CA-7512 concernant le projet d'ouverture des admissions au programme autonome de doctorat en relations industrielles (1507); laquelle est jointe en appendice.

Affaires administratives et financières

3.15 Octroi d'un contrat pour des travaux de réfection de toitures au pavillon Alexandre-Taché

L'UQO désire donc s'adjoindre les services d'un entrepreneur pour les travaux de réfection de toitures au pavillon Alexandre-Taché.

Conformément à sa procédure d'acquisition des biens et services, l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO a lancé, le 22 avril 2025, un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO). L'objectif poursuivi était d'obtenir des entreprises possédant les qualifications requises, le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'UQO.

L'ouverture des soumissions a été faite le 26 mai 2025. Six (6) entreprises ont déposé une soumission conforme au devis. L'étude de la soumission a été faite par le Service des terrains et bâtiments et l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Morin Isolation et Toitures ltée (annexe 1).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 492-CA-7513 concernant l'octroi d'un contrat pour des travaux de réfection de toitures au pavillon Alexandre-Taché; laquelle est jointe en appendice.

3.16 Octroi d'un contrat pour des travaux d'installation d'un atelier photovoltaïque au pavillon Lucien-Brault

L'UQO désire donc s'adjoindre les services d'un entrepreneur pour les travaux d'installation d'un atelier photovoltaïque au pavillon Lucien-Brault.

Conformément à sa procédure d'acquisition des biens et services, l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO a lancé, le 9 mai 2025, un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO). L'objectif poursuivi était d'obtenir des entreprises possédant les qualifications requises, le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'UQO.

L'ouverture des soumissions a été faite le 9 juin 2025. Cinq (5) entreprises ont déposé une soumission conforme au devis. L'étude de la soumission a été faite par le Service des terrains et bâtiments et l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise DLS Construction inc. (annexe 1).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 492-CA-7514 concernant l'octroi d'un contrat pour des travaux d'installation d'un atelier photovoltaïque au pavillon Lucien-Brault; laquelle est jointe en appendice.

Nominations

3.17 Recommandation du comité de désignation des membres du conseil d'administration

Le mandat de madame Sylvie Charette à titre de représentante des diplômé·es au conseil d'administration de l'UQO est échu depuis le 1er juin 2024, et celle-ci n'ayant pas souhaité se représenter, le processus de remplacement a été mené conformément à la procédure.

Des appels de candidatures ont été effectués par le Secrétariat général et par la Fondation de l'UQO. Parmi les candidatures reçues par le Secrétariat général dans le cadre de son appel pour pourvoir des postes de membres socio-économiques, deux d'entre elles étaient issues de personnes diplômées de l'UQO. Le comité de désignation des membres du CA, lequel a pris connaissance de ces deux dossiers, les a transmis et recommandés à la Fondation.

La Fondation recommande la candidature de madame Ndeye Khady Ngom, agente de communication au Conseil national de recherches du Canada et co-fondatrice principale et présidente de l'ONG Action Femme Afrique.

Les mandats de mesdames Najat Kamal et Diane Richard, lesquelles siègent à titre de membre socio-économiques, sont par ailleurs arrivés à échéance le 10 mai 2025. Deux appels de candidatures se sont tenus au cours de l'hiver et deux candidatures ont été reçues. Le comité de désignation des membres du CA, qui s'est réuni le 4 juin 2025, recommande la candidature de monsieur Pierre-Hugo Monette, conseiller en affaires municipales au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la région des Laurentides.

Le conseil est invité à se prononcer sur les recommandations du comité de désignation et de la Fondation.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 492-CA-7515 concernant la recommandation du comité de désignation des membres du conseil d'administration; laquelle est jointe en appendice.

3.18 Nomination d'un membre étudiant au conseil d'administration

L'Association générale des étudiants de l'UQO (AGE-UQO) a désigné par résolution, le 17 mars 2025, monsieur Yaovi Hugues Kodjo Accoh (annexe 1) pour siéger au conseil d'administration de l'UQO afin de remplacer monsieur Aboubacar Keita, lequel a perdu la qualité de siéger le 27 février 2025.

La personne proposée par l'AGE-UQO est éligible à siéger au conseil, tel qu'il appert de la vérification effectuée dans ce sens par le Secrétariat général.

Le décret gouvernemental n'étant pas requis pour la nomination de personnes étudiantes au conseil d'administration, ce dernier est invité à procéder à cette nomination.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 492-CA-7516 concernant la nomination d'un membre étudiant au conseil d'administration (**Yaovi Hugues Kodjo Accoh**); laquelle est jointe en appendice.

3.19 Nomination d'une personne observatrice au conseil d'administration

Le 29 avril 2025, le Syndicat du groupe professionnel de l'UQO (SGPUQO) a désigné, lors de son Assemblée générale, une nouvelle personne appelée à siéger comme observatrice régulière au conseil d'administration en remplacement de monsieur Rodney Leurebourg. Le Syndicat recommande la désignation de madame Marie-Ève Bouffard, coordonnatrice de stage au Département des sciences infirmières (annexe 1).

L'article 51 du *Règlement général* de l'Université stipule que le conseil d'administration peut autoriser la présence de personne observatrice régulière lors des séances des instances.

Ce statut confère le droit d'être formellement convoqué aux séances ordinaires, extraordinaires et sans avis, et de recevoir l'avis de convocation, le projet d'ordre du jour et le dossier-séance. La personne observatrice a le droit de parole sur tout sujet à l'ordre du jour, sans droit de faire des propositions ou de les appuyer et sans droit de vote. Enfin, sous réserve de l'article 47 du Règlement, elle peut être présente lors des huis clos à moins que l'instance n'en décide autrement.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 492-CA-7517 concernant la nomination d'une personne observatrice au conseil d'administration (**Marie-Ève Bouffard**); laquelle est jointe en appendice.

3.20 Nomination du président du comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration

Le *Code d'éthique et de déontologie* a pour objet d'établir des règles de conduite applicables aux membres du conseil d'administration de l'UQO en vue de maintenir et de promouvoir l'intégrité, l'objectivité et la transparence de leurs fonctions à titre d'administrateur, de façon à préserver leur capacité d'agir au mieux des intérêts et de la mission de l'UQO et à inspirer la plus entière confiance auprès du public.

Le comité de gouvernance et d'éthique relève du conseil d'administration et est composé de trois (3) personnes dont une (1) personne qui n'est ni membre du conseil, ni personne employée, ni personne étudiante et qui en assume la présidence, de même que de la présidente ou du président ou de la vice-présidente ou du vice-président du conseil d'administration et d'un membre externe du conseil d'administration. La durée du mandat à la présidence du comité de gouvernance et d'éthique et de ses membres est de deux (2) ans, renouvelable.

Le conseil d'administration doit pourvoir au renouvellement de monsieur Bruno Bonneville dont le mandat vient à échéance le 17 juin 2025.

Le conseil est donc invité, sur la recommandation du président, à nommer monsieur Bonneville membre du comité de gouvernance et d'éthique pour un mandat de deux (2) ans.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 492-CA-7518 concernant la nomination du président du comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration (**Bruno Bonneville**); laquelle est jointe en appendice.

3.21 Nomination de six membres à la commission des études

Sous l'autorité du conseil d'administration, la commission des études est l'instance statutaire responsable de l'enseignement et de la recherche. Elle exerce ses pouvoirs conformément aux dispositions pertinentes des règlements de l'Université du Québec et du Règlement général de l'UQO, et il revient au conseil d'administration de l'Université de procéder à la désignation de ses membres.

À la suite de l'appel de candidatures du secrétariat général effectué le 18 mars dernier, les personnes étudiantes suivantes : Komlan Kevin Apetoh, Ntsoa Razafimahefa, Audrey Bujold et Abdoul Aziz Lam ont déposé leurs candidatures (annexe 1), lesquelles ont été entérinées par l'AGE (annexe 2).

Le 28 avril 2025, le SCCC-UQO a procédé à l'élection de monsieur Dominique Langlais, chargé de cours au département des sciences de l'éducation (annexe 3).

Le 30 avril 2025, le SPUQO a désigné madame Chantal Déry, professeure au département des sciences de l'éducation pour un deuxième mandat (annexe 4).

Le conseil d'administration est invité à pourvoir à ces nominations, pour un mandat débutant le 17 juin 2025. La durée des mandats est de deux (2) ans et ils sont renouvelables.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 492-CA-7519 concernant la nomination de six membres à la commission des études (**Komlan Kevin Apetoh, Ntsoa Razafimahefa, Abdoul Aziz Lam, Audrey Bujold, Dominique Langlais, Chantal Déry**); laquelle est jointe en appendice.

3.22 Nomination de deux membres au comité d'éthique de la recherche

Conformément à l'article 6 de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*, la responsabilité de nommer les membres du comité incombe au conseil d'administration.

Le CER est composé d'un minimum de onze (11) membres et d'un maximum de dix-huit (18) membres, nommés par le conseil d'administration de l'Université, selon la répartition suivante :

- Entre six (6) et dix (10) personnes connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du CER, dont au moins 80 % sont des professeurs de l'Université;
    - André Durivage, président du CER, professeur au Département des sciences administratives (01.10.2023 – 30.09.2026)
    - Geneviève Forest, vice-présidente, professeure au Département de psychologie et psychoéducation (14.06.2022 – 13.06.2025)
    - Célyne Lalande, professeure au département de travail social (05.12.2023 – 04.12.2026)
    - Anna Margulis, professeure au Département des sciences administratives (19.03.2024 – 18.03.2027)
    - Geneviève Piché, professeure au Département de psychologie et psychoéducation (19.03.2024 – 18.03.2027)
    - Karine St-Denis, professeure au Département des sciences infirmières (18.06.2024 – 17.06-2027)
    - Jérôme St-Amand, professeur au Département de l'éducation (18.06.2024 – 17.06-2027)
    - Chantal Verdon, professeure au Département des sciences infirmières (29.10.2024 – 28.10.2027)

- Une personne versée en éthique;
    - Guillaume Paré (05.12.2023 – 04.12.2026)
    - Louis Perron (05.12.2023 – 04.12.2026) (membre substitut)
    - Sébastien Landry (24.09.2024 – 23.09.2027) (membre substitut)

- Une personne possédant une expertise juridique;
    - M. Ledy Rivas Zannou (11.02.2025 – 10.02-2028)
    - Me Marc-André Bain (13.06.2023 – 12.06-2026) (membre substitut)

- Entre une (1) et quatre (4) personnes provenant de la collectivité desservie par l'Université, mais n'étant pas affiliée à cette dernière;
    - Louise Martin (13.06.2023 - 12.06.2026)
    - Audrey-Anne Tully de Cotret (27-09-2022 – 26-09-2025)

- D'un (1) à deux (2) étudiants inscrits à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat à l'Université;
    - Audrey Bujold (19.03.2024 – 18.03.2025)

Le mandat des membres est d'une durée de trois (3) ans, renouvelable, à l'exception des membres étudiants dont le mandat est d'une (1) année.

Le secrétariat général a reçu un (1) formulaire de mise en candidature d'une professeure au département des sciences infirmières, manifestant son intérêt à faire partie du comité d'éthique de la recherche (annexe 1).

Ensuite, la personne suivante, qui voit son mandat prendre fin le 13 juin 2025, a manifesté son intérêt à renouveler son mandat, soit madame Geneviève Forest, professeure au Département de psychoéducation et de psychologie.

Après examen de la candidature reçue et de la demande de renouvellement de mandat, le CER convient de recommander la nomination de ces personnes au conseil d'administration. Ce dernier est donc invité, sur la base de cette recommandation, à procéder à leur nomination.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 492-CA-7520 concernant la nomination de deux membres au comité d'éthique de la recherche (**Myriam Clément, Geneviève Forest**); laquelle est jointe en appendice.

3.23 Nomination de trois membres au comité institutionnel de développement durable

Déjà engagée envers la protection de l'environnement et le bien-être de l'individu dans son environnement physique, l'UQO a voulu intensifier et élargir son engagement en inscrivant le développement durable au cœur des projets structurants de son Plan stratégique 2016-2020. Depuis lors, l'UQO inscrit toutes ses actions dans une stratégie soutenant le développement durable.

Le comité institutionnel de développement durable (ci-après appelé le présent comité) découle de la Politique de développement durable, adoptée le 20 février 2006 et modifiée le 17 juin 2019 par la résolution 418-CA-6397.

Le mandat du comité est de recommander les grandes orientations et de conseiller l'Université en matière de développement durable.

Le présent comité est composé des membres suivant·es :

- le recteur ou la rectrice ou la personne qui le ou la représente;
- un étudiant ou une étudiante au premier cycle ou son substitut;*
- un étudiant ou une étudiante aux cycles supérieurs ou son substitut;*
- un étudiant syndiqué ou une étudiante syndiquée ou son substitut; *
- un professeur ou une professeure ou son substitut;*
- une personne chargée de cours ou son substitut;*
- un membre du personnel de soutien ou son substitut;*
- un membre du personnel professionnel ou son substitut;*
- un membre du personnel administratif ou son substitut;*
- un membre du personnel cadre;*
- le vice-recteur ou la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ou la personne qui le ou la représente;
- le vice-recteur ou la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche ou la personne qui le ou la représente;
- le directeur ou la directrice du Service des terrains et bâtiments ou la personne qui le ou la représente;
- le vice-recteur ou la vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme ou la personne qui le ou la représente;
- la personne responsable du développement durable, secrétaire du comité.

Ces membres sont nommés pour un mandat de deux ans par le conseil d'administration sur recommandation des associations ou syndicats concernés à la suite de l'appel de candidatures du Secrétariat général.

À la suite de l'appel de candidatures du 18 mars 2025 effectué par le Secrétariat général, des candidatures ont été reçues. En ce qui a trait au poste de membre du personnel professionnel (substitut), madame Maude Desrochers, superviseure clinique en sciences infirmières, a déposé sa candidature, laquelle a été entérinée par le SGPUQO le 29 avril 2025 (annexe 1). Madame Magali Syayighosola, étudiante au baccalauréat en administration, a déposé sa candidature pour le poste d'étudiante au premier cycle, laquelle a été recommandée par l'AGE (annexe 2). Enfin, dans une communication datée du 1er mai 2025, le SPUQO a désigné la professeure Aurélie Baillot, enseignante à l'école interdisciplinaire de la santé, sur le poste de professeur·e (annexe 3).

Le conseil d'administration est invité à pourvoir à ces nominations pour un mandat débutant le 17 juin 2025 et se terminant le 16 juin 2027, sur recommandation de la rectrice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 492-CA-7521 concernant la nomination de trois membres au comité institutionnel de développement durable (**Aurélie Baillot, Maude Desrochers, Magali Syayighosola**); laquelle est jointe en appendice.

3.24 Nomination de trois membres au comité institutionnel en équité, diversité et inclusion

Le 4 décembre 2023, l'UQO adopte la *Politique sur l'équité, la diversité et l'inclusion*. Pour les fins de la Politique, l'UQO se dote d'un comité qui assure une action concertée en matière d'ÉDI au niveau institutionnel. Le mandat du comité consiste à identifier les priorités stratégiques et à établir les grandes orientations en matière d'ÉDI. Ce comité vise aussi à offrir des recommandations et des conseils en matière d'ÉDI à la direction de l'UQO.

Le CIÉDI est composé des personnes suivantes :

- Rectrice ou recteur, qui assure la présidence, ou la personne qui le ou la représente;
- Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite, ou la personne qui le ou la représente
- Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation, ou la personne qui le ou la représente;
- Vice-recteur à l'administration et aux ressources, ou la personne qui le ou la représente;
- Secrétaire générale ou général;
- Directrice ou directeur du Service des ressources humaines (SRH), ou la personne qui le ou la représente;
- Registraire ou la personne qui le ou la représente;
- Directrice ou directeur du Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire (CSIPU) ou la personne qui le ou la représente;
- Directrice ou directeur des Services aux étudiants (SAE), ou la personne qui le ou la représente;
- Coordinatrice ou coordinateur du Bureau de liaison autochtone (BLA), ou la personne qui le ou la représente;
- Personne experte désignée en matière d'ÉDI à l'UQO;
- Représentante ou représentant de l'AGE-UQO;
- Représentante ou représentant de l'AGE-CEUL;
- Une professeure élue, un professeur élu à l'occasion d'une assemblée générale des professeures et des professeurs de l'UQO convoquée par le Syndicat, et tenue sous la responsabilité de ce dernier, ou la personne qui le ou la représente;
- Une personne chargée de cours élue à l'occasion d'une assemblée générale du SCCC-UQO, convoquée par le Syndicat, et tenue sous la responsabilité de ce dernier, ou la personne qui le ou la représente;
- Une personne représentante du groupe professionnel;
- Une personne représentante du personnel de soutien;
- Une personne représentante du personnel administratif.

Le mandat d'une personne membre du comité ÉDI est de deux ans, renouvelable pour une année additionnelle.

À la suite d'un appel de candidatures, le secrétariat général a reçu la candidature de madame Ndeye Coumba Dieng, étudiante à la maîtrise en éducation, laquelle a été entérinée par l'AGE (annexe 2) à titre de représentante de l'AGE-UQO en qualité de substitut. Madame Kadra Ahmed Youssouf, conseillère en gestion des ressources humaines, a manifesté son intérêt à titre personne représentante du personnel administratif. L'APA a recommandé cette nomination (annexe 3). Enfin, madame Anabelle Blanchard, étudiante au baccalauréat en psychoéducation, a déposé sa candidature pour le poste vacant de représentante de l'AGE-CEUL. Cette candidature a été entérinée par l'AGE-CEUL (annexe 4).

Le conseil d'administration est invité à pourvoir à ces nominations pour un mandat débutant le 17 juin 2025 et se terminant le 16 juin 2027, sur recommandation de la rectrice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 492-CA-7522 concernant la nomination de trois membres au comité institutionnel en équité, diversité et inclusion (**Ndeye Coumba Dieng, Kadra Ahmed Youssouf, Anabelle Blanchard**); laquelle est jointe en appendice.

3.25 Nomination d'un membre au comité institutionnel sur la santé mentale et le mieux-être de la communauté étudiante

L'UQO reconnaît que la santé mentale est un élément essentiel à la persévérance et à la réussite scolaire. Les personnes étudiantes ont le droit d'évoluer dans un environnement d'enseignement leur permettant de soutenir et de cultiver une santé mentale positive.

Le comité institutionnel sur la santé mentale et le mieux-être de la communauté étudiante (ci-après appelé le présent comité) a été constitué en vertu de la *Politique concernant la santé mentale et le mieux-être de la communauté étudiante*, adoptée par le conseil d'administration le 4 décembre 2023, par la résolution 464-CA-7215.

Le présent comité apprécie les retombées de ses actions sur la santé mentale étudiante par différents moyens, notamment en évaluant différents indicateurs qui seront définis dans le plan d'action. Les données recueillies permettent de faire le bilan de la mise en œuvre de la Politique concernant la santé mentale et le mieux-être de la communauté étudiante, d'analyser les obstacles rencontrés et d'apporter les modifications nécessaires. Ces données sont incluses dans le bilan annuel du présent comité et ce dernier est accessible à l'ensemble de la communauté universitaire.

Le présent comité est composé des membres suivant·es :

- la directrice ou le directeur des Services aux étudiants, ou la personne qu'elle ou il désigne;
- un (1) membre du personnel enseignant;
- une (1) personne chargée de cours;
- deux (2) membres de la population étudiante désignés par l'AGE;
- un (1) membre du personnel du groupe professionnel des Services aux étudiants;
- deux (2) membres du personnel, dont au moins un·e en service direct avec les personnes étudiantes.

Le mandat des membres du comité est de deux (2) ans renouvelables.

Dans une résolution datée du 17 mars 2025, l'AGE a nommé monsieur Kai Curbelo Torrejon à titre de membre étudiant au présent comité.

Le conseil d'administration est invité à pourvoir à cette nomination pour un mandat débutant le 17 juin 2025 et se terminant le 16 juin 2027 sur recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 492-CA-7523 concernant la nomination d'un membre au comité institutionnel sur la santé mentale et le mieux-être de la communauté étudiante (**Kai Curbelo Torrejon**); laquelle est jointe en appendice.

3.26 Nomination d'une membre au comité de santé, sécurité et prévention

La *Politique de santé, sécurité et prévention* prévoit à l'article 8.3, un comité de santé, sécurité et prévention composé des personnes suivantes :

- Une personne étudiante de premier cycle;
- Une personne étudiante aux cycles supérieurs;
- Une personne professeure;
- Une personne chargée de cours;
- Un membre du personnel de soutien;
- Un membre du personnel professionnel;
- Un membre du personnel administratif;
- Un cadre;
- Le vice-recteur à l'administration et aux ressources, président du Comité;
- Le responsable de la santé, sécurité et de la prévention, membre et secrétaire du Comité.

Sauf exception, ces membres sont nommés pour une période de deux ans par le conseil d'administration sur recommandation des associations ou syndicats concernés.

À la suite d'un appel de candidatures du Secrétariat général le 18 mars dernier, madame Ruth Relut, adjointe administrative à la direction au service des ressources humaines, a déposé sa candidature, laquelle a été entérinée le 11 avril par le SPSUQO.

Le conseil d'administration est invité à pourvoir à cette nomination pour un mandat débutant le 17 juin 2025 et se terminant le 16 juin 2027, sur recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 492-CA-7524 concernant la nomination d'une membre au comité de santé, sécurité et prévention (**Ruth Relut**); laquelle est jointe en appendice.

3.27 Nomination d'une membre au comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel

Le 3 décembre 2018, le conseil d'administration a adopté la *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel* et le 26 septembre 2022, il y apportait des modifications afin de se conformer aux nouvelles dispositions législatives en la matière.

Le comité permanent a pour mandat d'élaborer, de réviser et d'assurer le suivi de la Politique. Le comité permanent, en collaboration avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH), travaille notamment à l'élaboration d'activités de sensibilisation et de prévention.

Le 28 mai dernier, Secrétariat général a reçu une résolution provenant de l'AGE, recommandant madame Suezy-Ann Boucher, étudiante au baccalauréat en psychologie, en tant que membre étudiante, pour un mandat de deux ans débutant le 17 juin 2025.

Le conseil d'administration est invité à pourvoir à ces nominations pour un mandat de deux ans sur recommandation de la secrétaire générale.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 492-CA-7525 concernant la nomination d'une membre au comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel (**Suezy-Ann Boucher**); laquelle est jointe en appendice.

3.28 Nomination d'un membre au comité sur la liberté académique

Le 12 juin 2023, le conseil d'administration a adopté la *Politique sur la liberté académique* (résolution 460-CA-7124). Cette politique crée le comité sur la liberté académique.

L'article 5 de la Politique précise la composition de ce comité. Ainsi, le comité est composé des personnes suivantes :

- Le doyen ou la doyenne des études;
- Le doyen ou la doyenne de la recherche et de la création;
- La secrétaire générale ou le secrétaire général ou son représentant (observatrice);
- Deux personnes membres du corps professoral désignées par le SPUQO (et un substitut);
- Deux personnes chargées de cours désignés par le SCCC-UQO (et un substitut);
- Une étudiante ou un étudiant de premier cycle désigné par l'AGE (et un substitut);
- Une étudiante ou un étudiant des cycles supérieurs désigné par l'AGE (et un substitut).

Le Secrétariat général a procédé à un appel de candidatures auprès de la communauté universitaire afin de pourvoir les postes vacants du présent comité.

À la suite de cet appel, la secrétaire générale a reçu une (1) candidature (annexe 1).

Monsieur Yannick Guipier, étudiant au baccalauréat en sciences sociales, a manifesté son intérêt à faire partie de ce comité. Cette candidature a été entérinée par l'AGE (annexe 2).

Le conseil d'administration est invité à pourvoir à cette nomination, pour un mandat débutant le 17 juin 2025, sur recommandation de la rectrice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 492-CA-7526 concernant la nomination d'un membre au comité sur la liberté académique (**Yannick Guipier**); laquelle est jointe en appendice.

Affaires courantes

4.- Affaires générales et institutionnelles

4.1 Comité d'éthique et de la recherche : présentation du rapport annuel du ministère de la Santé et des Services sociaux

Monsieur André Durivage, président du CER, est présent pour les points 4.1 et 4.2. (16 h 40).

Le conseil d'administration, lors de la séance du conseil tenue le lundi 26 septembre 2022 a accepté de répondre favorablement à la reconduction de la désignation ministérielle et à se prononcer sur l'acceptation des conditions émises par le ministre de la Santé et des Services sociaux concernant la désignation du comité d'éthique et de la recherche de l'UQO.

Cette désignation, confère au comité d'éthique et de la recherche, ci-après « CER » de l'UQO la compétence pour évaluer les projets de recherches en vertu de l'article 21 du Code civil du Québec.

Afin de se conformer aux exigences liées à la désignation ministérielle, le CER de l'UQO doit effectuer un rapport annuel de ses activités, et ce, dans le format indiqué par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Les membres du conseil d'administration sont invités à prendre connaissance du rapport annuel présenté au ministère (annexes 1, 2 et 3).

Monsieur Durivage dresse le bilan des activités de la dernière année du CER. Il

indique d'entrée de jeu que tous les postes étaient pourvus cette année, incluant cinq membres substituts.

Aucune plainte n'a été enregistrée. Le CER a traité un total de 1 227 demandes, ce qui représente une augmentation substantielle de 8 % par rapport à l'année précédente. Ce chiffre est interprété comme un excellent indicateur de la vitalité de la recherche à l'UQO.

Une mise à jour de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* est en cours, de même qu'une refonte complète des formulaires utilisés dans Nagano. Ces nouvelles versions seront disponibles dès septembre.

Le dossier de la rémunération des membres externes est également à l'étude. Contrairement à d'autres universités où ces membres sont rémunérés, ce n'est pas encore le cas à l'UQO. Compte tenu de la charge de travail importante, ce point est jugé prioritaire. Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) prévoit d'ailleurs déposer un document d'orientation sur le sujet. Une démarche subséquente pourrait être présentée au conseil d'administration pour solliciter son appui.

En réponse à la question d'une personne qui s'interroge sur les délais de traitement des dossiers, monsieur Durivage précise qu'en moyenne, les demandes déléguées sont traitées en un mois, tandis que celles soumises en plénière sont analysées lors de réunions mensuelles.

La rectrice souhaite connaître les objectifs du CER pour la prochaine année. Monsieur Durivage indique que l'évaluation scientifique des projets demeure un défi et qu'une collaboration accrue avec les départements est souhaitée. Les formulaires bonifiés faciliteront l'analyse, mais des efforts supplémentaires seront nécessaires.

La rectrice et le président félicitent chaleureusement toute l'équipe du Décanat de la recherche et du CER pour le travail accompli et soulignent l'excellence du soutien qu'ils offrent aux chercheurs et chercheuses. Ils félicitent également personnellement monsieur Durivage pour la profondeur de son engagement, lequel se manifeste tant dans la rigueur qu'il accorde à cette fonction que dans la durée.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 492-CA-7527 concernant le comité d'éthique et de la recherche : présentation du rapport annuel du ministère de la Santé et des Services sociaux; laquelle est jointe en appendice.

4.2 Reddition de comptes sous forme de rapports annuels

Plusieurs politiques et règlements de l'Université requièrent une reddition de comptes au conseil d'administration, principalement sous la forme de dépôt de rapports. Les rapports qui sont déposés dans le cadre de la présente séance découlent des politiques et comités suivants :

Annexe 1 - Comité de discipline (en vertu de l'article 11 *du Règlement concernant le plagiat et la fraude*);

Annexe 2 - Comité de gouvernance et d'éthique des membres du conseil d'administration (en vertu de l'article 92 du *Règlement général*);

Annexe 3 - Comité institutionnel de développement durable (en vertu de l'article 7.2 de la *Politique de développement durable*);

Annexe 4 - Comité santé, sécurité et prévention (en vertu de l'article 8.3 de la *Politique de santé, sécurité et prévention);*

Annexe 5 - *Politique de conduite responsable en recherche et création* (en vertu des articles 10 et 11 de la Politique);

Annexe 6 - *Politique de la formation à distance* (en vertu de l'article 9 de la Politique);

Annexe 7 - *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* (en vertu de l'article 6.3 de la Politique);

Monsieur Durivage quitte la séance (16 h 51).

Annexe 8 - *Politique linguistique* (en vertu de l'article 13.1 de la Politique);

Annexe 9 - *Politique sur l'équité, la diversité et l'inclusion* (article 7.4 de la Politique)

Annexe 10 - *Règlement général* – rapport sur les instances

Annexe 11 - *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel* (en vertu de l'article 15 de la Politique).

Annexe 12 - *Règlement visant à prévenir et à combattre le harcèlement et la discrimination* (en vertu de l'article 19 du Règlement);

Le conseil est donc invité à recevoir ces rapports.

4.3 Information du président

Outre sa participation aux comités habituels, le président fait savoir qu'il a particulièrement apprécié le Grand rendez-vous (GRV) de l'UQO à Gatineau, lors duquel les distinctions honorifiques suivantes ont été décernées, soit le prix *Bénévole d'honneur* à madame Sylvie Charette, la *Médaille Gérard-Lesage* à monsieur Michel Roy, le titre de *Grande diplômée – volet carrière* à madame Chantal Binet, et celui de *Grand diplômé – volet relève* à monsieur Alexis Vertefeuille. L'événement a d'ailleurs suscité d'excellents commentaires par la suite.

Il rappelle que le GRV s'est également tenu à Saint-Jérôme où les prix suivants ont été attribués, soit le prix *Bénévole d'honneur* à monsieur Louis-Philippe Magnan, la *Médaille Gérard-Lesage* à monsieur Ray Junior Courtemanche, et le titre de *Grande diplômée – volet carrière* à madame Véronique Biron, et celui de *Grande diplômée– volet relève* à madame Caroline Brosseau.

Au cours des dernières semaines, le président a par ailleurs aussi procédé à l'évaluation annuelle de la rectrice conformément au protocole établi par l'UQ. L'exercice a consisté en un examen du bilan de la rectrice et en la rédaction d'une lettre à l'attention de l'UQ. L'ensemble de l'évaluation a été jugé très positif.

4.4 Information de la rectrice

Cérémonie de reconnaissance des employé·es

La rectrice souhaite d'abord attirer l'attention sur l'importance des journées de reconnaissance du personnel tenues à Gatineau et à Saint-Jérôme, lesquelles furent fort réussies et appréciées.

Elle réaffirme son engagement à assurer une communication transparente sur ce qui touche l'UQO lors de ce type d'évènements, et ce, à l'image de ce qu'elle a fait comme présentation lors de son renouvellement de mandat, notamment en ce qui concerne le contexte budgétaire, le projet de campus unifié et les répercussions anticipées de la *Loi 74* sur les étudiants internationaux. Elle rappelle que l'Université a reçu un quota de 4 057 inscriptions d'étudiants internationaux, mais que moins de 700 demandes ont été enregistrées à ce jour, ce qui constitue une perte importante pour l'Université. Alors que le gouvernement évoque une cible provinciale de 25 000 étudiants internationaux, une étude établit que l'idéal serait une cible beaucoup plus élevée se situant entre 60 000 et 90 000. Les chefs d'établissement se préparent à répondre en conséquence. L'évolution des inscriptions est suivie de près. Dans ce contexte, il est prévu de tenir des rencontres à Gatineau et à Saint-Jérôme afin de dresser un bilan avec la communauté universitaire.

Plan stratégique

Le plan stratégique arrive à échéance et une consultation sera proposée afin d'en actualiser les cibles, puisque plusieurs éléments restent pertinents. Cet exercice s'inscrit aussi dans une réflexion plus large sur la portée du projet de campus unifié et la transformation en cours au sein du Bureau du registraire. Un nouvel analyste de données viendra par ailleurs soutenir la direction grâce à des statistiques précises sur les inscriptions et les admissions.

Points d'information et ordre du jour

Elle porte à l'attention des membres que plusieurs éléments à caractère académique figuraient à l'ordre du jour de consentement de la présente séance, et ce, puisqu'ils s'agissaient d'enjeux mineurs que la commission des études avait préalablement avalisés. Elle signale toutefois l'importance des ouvertures d'admissions dans les différents programmes. À l'avenir, ces points continueront d'être regroupés sous le consentement, mais une brève présentation des faits saillants sera faite par elle-même ou par le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite.

Le président rappelle brièvement le fonctionnement de l'ordre du jour de fonctionnement.

4.4.1 Plan stratégique 2022-2026 - Cible 1 – Recrutement, réussite et rétention

Madame Mariane Leduc, directrice des communications et du recrutement, se joint à la séance (17 h 06) et présente le bilan des démarches en cours et envisagées en vue de bonifier le recrutement, la réussite et la rétention des étudiants et étudiantes.

Suite à la présentation, une membre soulève la préoccupation récurrente concernant les efforts de l'UQO pour attirer les personnes franco-ontariennes. Elle questionne les moyens mis en place pour rassurer celles qui craignent que leurs compétences en français écrit ne soient pas à la hauteur et qui tendent à privilégier le travail en anglais par peur d'être pénalisées. Elle exprime sa disponibilité pour discuter de cette problématique en dehors du conseil d'administration si nécessaire.

Madame Marie-Josée Bourget quitte la séance (17 h 28).

Madame Leduc répond aux questions des personnes membres et observatrices du conseil.

Un membre aborde la question des stratégies de communication sur les réseaux sociaux, en soulignant que les étudiant·s s'y informent de plus en plus. Il a noté que le compte Instagram de l'UQO diffuse surtout des messages à caractère administratif et institutionnel. Madame Leduc indique que son équipe travaille actuellement à revoir la stratégie numérique afin de mieux mettre en valeur la vie étudiante, notamment suite aux commentaires similaires reçus d'une firme spécialisée mandatée pour analyser les plateformes de l'Université. L'objectif est d'améliorer le sentiment d'appartenance et de fierté, notamment en mettant en lumière les réussites des étudiant·es et des professeur·es. La rectrice et madame Leduc mentionnent qu'une collaboration accrue avec les associations étudiantes fait partie des engagements de l'UQO, notamment à travers la création de nouveaux emplois étudiants.

Une membre salue chaleureusement le travail de la directrice des communications, affirmant que les approches mises en place, comme les déjeuners-causeries et les balados, sont très efficaces.

Une autre membre se dit très satisfaite de la valorisation du sport, qu'elle considère comme un excellent levier pour renforcer le sentiment d'appartenance. Elle soulève par ailleurs les obstacles posés par certains ordres professionnels, qui compliquent parfois les choix de carrière des étudiant·es. Elle donne l'exemple d'étudiant·es de l'Université d'Ottawa intéressés par un doctorat à l'UQO, mais qui

sont freinés par l'absence de certains cours exigés par leur Ordre. La rectrice précise que ces enjeux relèvent davantage des processus internes et qu'il faut éviter de travailler en silo.

Une membre ajoute avoir constaté une baisse de motivation chez les étudiant·es en deuxième et troisième année de baccalauréat, ce à quoi la rectrice répond qu'une étude est en cours pour comprendre les raisons qui poussent les cégépiens et cégépiennes à choisir ou non l'UQO, en soulignant l'importance du bouche-à-oreille entre étudiant·es et qu'il est d'autant plus important de fournir une expérience enrichissante et une formation de la plus haute qualité aux étudiants et étudiantes de l'UQO.

La problématique des différences entre les systèmes scolaires ontarien et québécois est également abordée par un autre membre, notamment en ce qui concerne l'admission des étudiant·es de 12e année dans les programmes de génie. Il a suggéré d'explorer la possibilité d'un programme de mise à niveau universitaire. La rectrice indique que cette réflexion est déjà en cours depuis plusieurs mois, avec l'idée d'un programme préuniversitaire de six mois.

Un membre qui félicite chaudement madame Leduc demande quand on pourrait espérer des retombées concrètes. La directrice des communications explique que cela pourrait prendre du temps, mais que chaque tactique est accompagnée d'indicateurs de performance qui permettront de suivre l'évolution et d'ajuster les actions en conséquence. La DCR a déjà mis en place plusieurs initiatives et il est important de raviver l'expérience étudiante, à l'image du projet E3. Un analyste de données viendra prochainement présenter le tableau de bord au conseil d'administration.

Le président souhaite savoir s'il est prévu que les agentes de recrutement interpellent les autres services et départements. Madame Leduc précise qu'un sondage est prêt à être envoyé aux directions de modules et départements, afin de recueillir des informations qui serviront à structurer le plan. Une présentation plus complète sera ensuite faite dans les assemblées départementales.

Enfin, le président souhaite connaitre les actions qui sont prévues pour rejoindre d'autres publics que les étudiant·es du secondaire ou du cégep, notamment les employeurs. Madame Leduc indique que le plan de marketing (SEM) inclut des campagnes publicitaires et des partenariats avec les chambres de commerce, ce qui permet de rejoindre un public plus large.

4.5 Attribution du titre de « Professeur émérite » (à huis clos)

Le titre honorifique « professeur·e émérite » de l'UQO constitue la plus prestigieuse distinction octroyée par l'Université à ses professeures et professeurs. Elle vise à reconnaître le mérite supérieur de ceux et celles dont la contribution, pendant leurs années comme personne professeur de l'UQO, a été marquée par un haut degré d'excellence.

Le candidat au titre « professeur émérite » :

- doit avoir œuvré à l'UQO comme professeure régulière ou professeur régulier pendant au moins dix ans et avoir obtenu une promotion à la catégorie IV;
- doit avoir pris sa retraite de l'UQO depuis moins de 12 mois au moment de soumettre sa candidature ou avoir annoncé officiellement son départ à la retraite de l'UQO à une date éloignée de moins de 12 mois du moment de la soumission de sa candidature;
- ne doit jamais avoir été candidat pour le titre de professeure ou professeur émérite à l'UQO.

Le titre « professeur ou professeure émérite » est décerné à une professeure ou un professeur pour le haut degré d'excellence qui a marqué sa contribution à la recherche, à l'enseignement, au développement ou au rayonnement de l'Université. Le titre « professeure ou professeur émérite » est décerné par le conseil d'administration, sur recommandation de la commission des études, qui émet sa recommandation sur la base

d'un avis favorable du comité de l'éméritat. Le récipiendaire du titre « professeure ou professeur émérite » reçoit une plaque commémorative dans le cadre de la cérémonie de collation des grades.

Les professeures et professeurs émérites sont encouragé·es à maintenir un lien avec l'Université. En ce sens, l'Université favorise leur contribution à ses différentes activités. En outre, dans le respect des règles établies par les organismes subventionnaires, les professeur·es émérites peuvent participer aux activités de recherche. Elles bénéficient également de tous les droits et privilèges accordés aux professeurs honoraires.

Le comité de l'éméritat a été formé par le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite et est composé de la façon suivante :

- Vincent Beauséjour, vice-recteur à l'enseignement et à la réussite qui agit à titre de président;
- Patrick Giroux, professeur titulaire en technologies éducatives de l'UQAC, membre externe;
- Éric Langlois, doyen de la gestion académique qui agit à titre de secrétaire du comité;
- Stéphanie Demers, doyenne des études, représentante du vice-rectorat à l'enseignement et à la réussite;
- Simon Beaudry, doyen de la recherche;
- François Aubry, représentant désigné par l'ensemble des directeurs.rices des départements, professeur au Département de travail social;
- Mylène Leroux, représentante désignée par l'ensemble des directeurs.rices des départements, professeure au Département des sciences de l'éducation;
- Lorraine Savoie-Zajc, professeure émérite de l'UQO, membre reconnue pour sa grande expertise universitaire;
- Johanne Boisjoly, membre reconnue pour sa grande expertise universitaire, ancienne doyenne des affaires académiques, UQAR.

À noter que, lors de 426e réunion, la commission des études a recommandé au conseil d'administration l'octroi du titre honorifique « professeure ou professeur émérite » à la personne dont le dossier est présenté à l'annexe 1 (annexe 2).

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 492-CA-7528 concernant l'attribution du titre de « Professeur·e émérite »; **laquelle est sous embargo jusqu'au dévoilement du ou de la récipiendaire par l'UQO**.

4.6 Autorisation du doyen de la recherche et de la création à approuver les paiements par facturation pour une subvention de recherche

Dans le cadre de la subvention de recherche DIVERSE : Nationwide testing of a forest management approach based on functional diversity and connectivity to foster social acceptability and forest resilience to global change du professeur Christian Messier de l'UQO, une partie des dépenses prévues dans la subvention CRSNG implique une sous-traitance de recherche à l'université du Wisconsin impliquant le Professeur Matthew Garcia pour un montant de 528 807 dollars canadiens étalés sur cinq (5) facturations annuelles de l'université du Wisconsin à l'UQO couvrant la période d'octobre 2024 à septembre 2029.

Cet octroi d'envergure 1, s'échelonnant sur 5 ans (7,5 millions $), implique des paiements de factures pour la durée de la période de financement. Ces paiements sont établis selon les budgets entérinés via des ententes de recherche.

La première facturation couvrant la période d'octobre 2024 à septembre 2025 excède le seuil autorisé établi à 125 000 $, faisant intervenir l'autorisation du conseil d'administration.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 492-CA-7529 concernant l'autorisation du doyen de la recherche et de la création à approuver les paiements par facturation pour une subvention de recherche; laquelle est jointe en appendice.

4.7 Délégation de pouvoirs du conseil d'administration au comité exécutif pendant la période d'été

Dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs particuliers décrits à l'article 57 du *Règlement général*, le conseil d'administration approuve, entre autres, la délégation des pouvoirs au comité exécutif (article 57.1 b).

De plus, l'article 58 du *Règlement général* prévoit la délégation de certains pouvoirs au comité exécutif pour la période comprise entre le jour suivant la dernière séance ordinaire du conseil prévue au calendrier des instances, en mai ou en juin, et celui du jour de la première séance d'exercice suivant, en septembre ou en octobre. Les décisions qui sont prises par le comité exécutif dans le cadre de cette délégation sont alors réputées valoir comme si elles avaient été prises par le conseil d'administration. Le comité exécutif doit cependant en rendre compte à la première rencontre du conseil d'administration de septembre ou d'octobre.

L'article 99 du *Règlement général* stipule par ailleurs qu'en plus des pouvoirs d'administration courante détenus par le comité exécutif, celui-ci exerce, par résolution, les pouvoirs que lui délègue le conseil et ceux qui lui sont exclusivement attribués en vertu du Règlement général.

Le conseil d'administration est donc invité à se prononcer sur la délégation des pouvoirs du conseil d'administration au comité exécutif pendant la période d'été.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 492-CA-7530 concernant la délégation de pouvoirs du conseil d'administration au comité exécutif pendant la période d'été; laquelle est jointe en appendice.

4.8 Modification à la *Politique relative aux prix et aux distinctions*

Au printemps 2024, un comité de révision a été mis sur pied afin de revoir les modalités du prix Employée ou employé d'honneur, enchâssé dans la Politique relative aux prix et distinctions, dans l'optique d'encourager un plus grand nombre de personnes à soumettre des dossiers de candidatures et de reconnaître l'ensemble des contributions des membres du personnel. Cette initiative s'inscrivait dans un objectif plus global d'amélioration de la reconnaissance des membres du personnel.

Le comité était formé des personnes suivantes :

- Isabelle Jobin, adjointe au VRAR (animatrice du comité)
- Manon Michaud, directrice du SRH
- Francis Charpentier, représentant du personnel professionnel
- Annick Garneau, représentante du personnel de soutien
- Nancy Fortin, représentante du personnel administratif
- Carolle Moyneur, représentante du personnel retraité

À l'exception de l'adjointe au VRAR et de la directrice du SRH, les représentantes et représentants siégeant au comité ont été nommés par leur association ou syndicat respectif.

Les modifications proposées à la section 6.16 de la *Politique relative aux prix et distinctions*, soit la section du prix *Employée ou employé d'honneur*, ont été soumises à la consultation auprès des groupes suivants entre le 31 mars et le 25 avril 2025 :

• Personnel cadre
• Personnel de soutien
• Groupe professionnel
• Personnel administratif
• Association des retraités de l'UQO

Principales modifications proposées au prix *Employée ou employé d'honneur*

• La modification du titre du prix pour *Prix d'excellence pour les personnes employées*

• L'assouplissement des critères de sélection pour les prix individuels;
  - Notamment, retrait de l'obligation d'avoir participé au rayonnement de l'UQO
• L'ajout de prix d'équipes et de critères spécifiques à cette catégorie;
  - Pour ces prix, les équipes peuvent être composées de membres relevant d'un même service ou département, ou être formées de personnes issues de plus d'un service ou département, et ayant travaillé à un projet commun
• De façon exceptionnelle, ajout de la possibilité de remettre deux (2) prix lors d'une même année, toutes catégories confondues.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 492-CA-7531 concernant la modification à la *Politique relative aux prix et aux distinction*s; laquelle est jointe en appendice.

4.9 Modification au *Code d'éthique et de déontologie du conseil d'administration*

Le *Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'UQO* a été adopté par le conseil d'administration de l'UQO le 15 décembre 1998.

Au cours de l'automne 2024 et de l'hiver 2025, le comité de gouvernance et d'éthique du CA a procédé à une révision complète du Code afin de le mettre à jour. Rappelons que ce document s'appuie principalement sur les dispositions du *Code civil* du Québec, lequel a connu peu de modifications depuis son adoption en 1991.

La révision a permis d'apporter des précisions, notamment en ce qui concerne l'acceptation de cadeau ou autre avantage. Des ajouts ont également été faits relativement à l'utilisation des médias sociaux, à la déclaration d'intérêts, ainsi qu'au traitement des situations de conflit d'intérêts. Par ailleurs, le Code a été adapté pour refléter l'usage de l'écriture inclusive.

Le conseil d'administration est donc invité à approuver les modifications apportées au *Code d'éthique et de déontologie des membres du CA de l'UQO*.

Un membre se dit préoccupé par l'ajout de l'article 7 relatif à l'utilisation des médias sociaux qu'il perçoit comme un frein à la libre circulation de l'information entre étudiant·es. Il estime que cet article pourrait nuire à la capacité des membres du CA de partager certaines informations avec la communauté étudiante. La rectrice précise qu'il est tout à fait permis de discuter de ces sujets avec des collègues ou amis. Elle souligne toutefois qu'un membre du conseil d'administration ne peut pas se positionner publiquement comme représentant officiel du CA pour promouvoir certains sujets ou certaines opinions.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 492-CA-7532 concernant la modification au *Code d'éthique et de déontologie du conseil d'administration*; laquelle est jointe en appendice.

4.10 Renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi de la directrice de la Clinique de services psychologiques

Conformément aux chapitres 6 et 7 de l'actuel protocole régissant les conditions de travail du personnel-cadre, le conseil d'administration doit statuer sur le renouvellement de contrat et l'octroi de la sécurité d'emploi de Geneviève Ruel. Cette dernière est affectée au poste de directrice de la Clinique de services psychologiques (résolution 462-CA-7165) (annexe 1).

Or, l'article 6.04 du protocole régissant les conditions de travail du personnel-cadre prévoit que :

> « Au terme d'un premier contrat décrit en 6.01 et sous réserve d'une recommandation favorable du personnel de direction supérieure de qui il relève et de l'approbation de l'autorité appropriée, le cas échéant, le cadre acquiert la sécurité d'emploi et bénéficie des avantages prévus au chapitre 7. »

Considérant que le terme du contrat de Mme Ruel est le 25 septembre 2025, l'article 6.05 dudit protocole prévoit la modalité suivante :

> « Avant l'expiration d'un contrat, l'Université donnera un avis écrit de trois (3) mois indiquant le renouvellement ou le non-renouvellement et les motifs qui y sont associés, le cas échéant. »

Par ailleurs, la procédure d'évaluation prévue au chapitre 11 du Protocole des cadres a été suivie et la recommandation du cadre supérieur concerné est favorable (annexe 2).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 492-CA-7533 concernant le renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi de la directrice de la Clinique de services psychologiques (**Geneviève Ruel**); laquelle est jointe en appendice.

4.11 Renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi du vice-doyen au Décanat de la gestion académique

Conformément aux chapitres 6 et 7 de l'actuel protocole régissant les conditions de travail du personnel-cadre, le conseil d'administration doit statuer sur le renouvellement de contrat et l'octroi de la sécurité d'emploi de Jérôme Alessi. Ce dernier est affecté au poste de vice-doyen au Décanat de la gestion académique (résolution 471-CX-2272) (annexe 1).

Or, l'article 6.04 du protocole régissant les conditions de travail du personnel-cadre prévoit que :

> « Au terme d'un premier contrat décrit en 6.01 et sous réserve d'une recommandation favorable du personnel de direction supérieure de qui il relève et de l'approbation de l'autorité appropriée, le cas échéant, le cadre acquiert la sécurité d'emploi et bénéficie des avantages prévus au chapitre 7. »

Considérant que le terme du contrat de M. Alessi est le 18 septembre 2025, l'article 6.05 dudit protocole prévoit la modalité suivante :

> « Avant l'expiration d'un contrat, l'Université donnera un avis écrit de trois (3) mois indiquant le renouvellement ou le non-renouvellement et les motifs qui y sont associés, le cas échéant. »

Par ailleurs, la procédure d'évaluation prévue au chapitre 11 du Protocole des cadres a été suivie et la recommandation du cadre supérieur concerné est favorable (annexe 2).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 492-CA-7534 concernant le renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi du vice-doyen au Décanat de la gestion académique (**Jérôme Alessi**); laquelle est jointe en appendice.

4.12 Embauche d'un cadre contractuel pour le projet de transformation du Bureau du registraire

Le Bureau du registraire s'est engagé dans un projet de transformation numérique visant la réingénierie de ses processus. L'UQO doit recourir à l'expertise d'une personne externe en mesure de mettre en œuvre le plan de gestion présenté à l'annexe 1, portant sur les 5 grands axes suivants :

- Admission – Optimisation de la stratégie d'admission afin de maximiser la valeur institutionnelle et opérationnelle;
- Inscription – Fluidification des processus et flux qui permettent d'améliorer l'expérience étudiante et l'efficience institutionnelle;
- Diplomation – Automatisation du processus de diplomation pour améliorer la performance opérationnelle et réputationnelle;
- Service à la clientèle – Déploiement d'une culture client d'excellence centrée sur la personne étudiante et les partenaires internes;
- Gouvernance collaborative – Mise en place des mécanismes de collaboration et de communication intégrés pour soutenir l'exécution des priorités stratégiques.

La personne retenue pour cette mise en œuvre est Mme Suzanne Gibault, qui détient non seulement les compétences requises pour assurer ce mandat, mais possède également une fine connaissance du milieu de l'enseignement supérieur. À titre de cadre contractuelle, elle exercera ses fonctions sous la supervision du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite.

L'embauche de Mme Gibault est réalisée conformément à l'article 2.07 du Protocole d'entente entre l'UQO et l'Association des cadres de l'UQO. Le contrat de travail prévu est pour une période allant du 17 juin 2025 au 30 avril 2026, et pourrait être prolongé au-delà de cette période, selon l'avancement de la mise en œuvre du plan de gestion.

Conformément à l'article 57.4 d) du *Règlement général* de l'UQO qui stipule qu'il appartient au conseil d'administration d'autoriser l'engagement et l'affectation du personnel de direction de l'Université, le conseil d'administration est invité à approuver l'embauche de Mme Suzanne Gibault à titre de cadre contractuelle au Vice-rectorat à l'enseignement et à la réussite pour la période allant du 17 juin 2025 au 30 avril 2026.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 492-CA-7535 concernant l'embauche d'un cadre contractuel pour le projet de transformation du Bureau du registraire (**Suzanne Gibault**); laquelle est jointe en appendice.

5.- Affaires administratives et financières

5.1 Adoption de la transmission au MES de l'engagement du conseil d'administration concernant les règles 4.1.8 et 4.1.11 des Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités 2024-2025

Les Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités contiennent les règles budgétaires 4.1.8 « Subvention conditionnelle » (ci-après RB 4.1.8) qui se veut un incitatif à l'atteinte de l'équilibre budgétaire pour les établissements d'enseignement de niveau universitaire et 4.1.11 « Conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure » (ci-après RB 4.1.11) qui se veut un incitatif au respect des conditions d'encadrement du personnel de direction supérieure.

Ces deux règles viennent assujettir respectivement l'attribution de la subvention conditionnelle qui est répartie entre les établissements respectant les critères menant à la subvention conditionnelle, et l'octroi d'une partie de la subvention de fonctionnement de chaque établissement relatif à la masse salariale du personnel de direction supérieure.

La condition générale d'attribution de ces subventions conditionnelles est la réception par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) d'un engagement (résolution

du conseil d'administration) au plus tard 60 jours suivant la fin de l'année universitaire.

Dans cette résolution, en lien avec la RB 4.1.8, l'Université s'engage à produire une liste de mesures entreprises, ou un plan de redressement, dans l'éventualité où l'équilibre budgétaire n'est pas atteint en 2024-2025. Le cas échéant, ces mesures ou ce plan de redressement doivent être transmis au MES dans les 60 jours suivant la transmission du rapport financier SIFU. De plus, en lien avec la RB 4.1.11, l'université s'engage à produire l'information demandée au regard de ce dossier dans les délais requis, soit une lettre d'attestation du respect des conditions d'encadrement de la rémunération du personnel de direction supérieure prévu à ladite règle pour l'année 2024-2025 ainsi que les renseignements et documents exigés par le ministère, et ce, au plus tard le 31 octobre 2025.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 492-CA-7536 concernant l'adoption de la transmission au MES de l'engagement du conseil d'administration concernant les règles 4.1.8 et 4.1.11 des Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités 2024-2025; laquelle est jointe en appendice.

5.2 Approbation des virements interfonds de l'UQO pour l'exercice 2024-2025

Dans le cadre de la préparation des états financiers 2024-2025 et en préparation des documents qui devront être soumis au conseil d'administration pour adoption, il est nécessaire de décider au préalable de la nature et des montants attribués aux virements discrétionnaires, le cas échéant.

Considérant le surplus estimé à ce jour au fonds de fonctionnement de l'Université aux fins de l'application de la subvention conditionnelle, pour l'année 2024-2025, une somme de 5,052 M $ est disponible pour faire l'objet de virements discrétionnaires en conformité avec les règles budgétaires et financières du ministère de l'Enseignement supérieur (MES). Il est proposé d'autoriser le Service des finances à intégrer les virements suivants au projet d'états financiers à être présenté au comité d'audit pour recommandation et au conseil d'administration pour adoption :

Selon budget 2024-2025 :

1- Terrain synthétique – Protocole d'entente avec la ville de Gatineau : 15 620 $

L'UQO affecte une somme de 15 620 $ au remplacement du système d'éclairage du terrain synthétique. Comme prévu au budget 24-25 (initial et révisé), même si le protocole d'entente avec la ville de Gatineau relatif au terrain synthétique stipule que celle-ci s'engage à rembourser les coûts de remplacement de la surface du terrain synthétique (travaux effectués en 24-25) et de son système d'éclairage (travaux à venir) en échange de l'utilisation du terrain, il s'agit, en substance, d'une location de terrain. L'UQO doit donc comptabiliser un revenu de loyer réputé pour lequel un virement discrétionnaire équivalent est prévu.

Selon surplus de 5,052 M$:

2- Projet d'atelier photovoltaïque : 370 000 $

L'UQO affecte une somme de 370 000 $ à l'installation d'un système photovoltaïque au pavillon Lucien-Brault à des fins pédagogiques. Ce système photovoltaïque a la capacité d'alimenter des bornes de recharge électriques pour les véhicules et vélos électriques et d'injecter aussi de l'énergie dans le réseau d'Hydro-Québec. Également, ce projet augmentera la visibilité de l'UQO en tant qu'institution axée sur l'énergie verte qui va permettre de renforcer le positionnement de l'UQO dans le domaine du développement durable. La somme est entièrement affectée à l'enveloppe « Terrain et bâtiment ».

3- Enveloppe réaménagement et rénovation : 3 760 000 $

L'UQO affecte la somme de 3 760 000 $ aux projets de réaménagement et rénovation prévus. La somme est entièrement affectée à l'enveloppe « Terrain et bâtiment ».

4- Travaux des résidences : 480 000 $

L'UQO affecte une somme de 480 000 $ afin de pourvoir aux besoins de travaux de réaménagement et rénovation des résidences. La somme est entièrement affectée

à l'enveloppe « Terrain et bâtiment ».

5- Ressources informationnelles : 233 300 $
L'UQO affecte une somme de 233 300 $ à des projets en ressources informationnelles. Cette somme permettra entre autres de financer en partie les salaires des ressources dédiées à divers projets de développements informatiques.

6- Achat de mobiliers et équipements : 175 000 $
L'UQO affecte une somme de 175 000 $ afin de pourvoir aux besoins de renouvellement du parc mobilier.

7- Achats d'équipements de recherche : 33 995 $
L'UQO contribue à l'achat des certains équipements de recherche. Les projets financés par la Fondation canadienne de l'innovation (FCI) nécessitent fréquemment des contributions de la part de l'UQO. Une contribution de 33 995 $ est souhaitable considérant les engagements de l'UQO.

Au moment de préparer cet avis d'inscription, les calculs définitifs des subventions octroyées à l'UQO pour l'exercice financier 2024-2025 n'ont pas encore été produits par le MES. Advenant une variation du résultat final et/ou des subventions octroyées à l'UQO, il est proposé de faire varier le virement du projet ressources informationnelles (point 5) par tranches de 1 000 $.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 492-CA-7537 concernant l'approbation des virements interfonds de l'UQO pour l'exercice 2024-2025; laquelle est jointe en appendice.

5.3 Autorisation de signature d'un bail relatif à la location d'une portion d'un terrain pour l'Institut des Sciences de la Forêt tempérée

Les activités de l'Institut des Sciences de la Forêt tempérée (ISFORT) ont pris de l'ampleur au cours des dernières années et font en sorte qu'il y a un manque d'espaces pour l'entreposage des équipements et échantillons pour la recherche. Une solution temporaire, en attendant un projet d'agrandissement, consiste à acheter des conteneurs maritimes et les installer sur un terrain situé à Ripon à 1.3 km du pavillon Pierre-Moreau.

Les échantillons requis pour les expérimentations à court ou moyen terme seront conservés au pavillon. Les conteneurs maritimes participeront à désencombrer les espaces existants. Ils serviront aussi à entreposer du matériel et de l'équipement présentement entreposés dans des espaces non appropriés ou hors site. Du matériel et des échantillons sont présentement entreposés dans le grenier, dans la section la plus ancienne du bâtiment de l'ISFORT. Cet espace n'est pas approprié pour l'entreposage étant donné que la structure de la charpente de bois est apparente et n'est pas protégée par un gypse coupe-feu. De plus, des professeures et des professeurs de l'ISFORT entreposent du matériel, des échantillons et des véhicules à leur résidence personnelle ou bâtiment de ferme, faute d'espace dans le bâtiment de l'ISFORT. Tous ces items seront ramenés dans les conteneurs maritimes.

L'achat des conteneurs au coût approximatif de cinquante mille dollars (50 000 $) plus taxes est prévu dans une réserve pour l'expansion de l'ISFORT.

.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 492-CA-7538 concernant l'autorisation de signature d'un bail relatif à la location d'une portion d'un terrain pour l'Institut des Sciences de la Forêt tempérée; laquelle est jointe en appendice.

5.4 Modification au plan des effectifs 2025-2026

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes au plan des effectifs 2025-2026 (annexe 1) :

Au 17 juin 2025 :

1. **Abolition** d'un (1) poste professionnel d'analyste de l'informatique (P0148) au Service des technologies de l'information à Gatineau;

2. **Création** d'un (1) poste professionnel d'analyste de l'informatique au Service des technologies de l'information à Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 492-CA-7539 concernant la modification au plan des effectifs 2025-2026; laquelle est jointe en appendice.

5.5 Autorisation de signature des promesses de servitude réelle et perpétuelle pour la relocalisation d'une ligne aérienne au bénéfice d'Hydro-Québec et autres compagnies de services publics

Il a été convenu avec les représentants d'Hydro-Québec de relocaliser une section de la ligne électrique aérienne existante située à proximité de la Résidence étudiante. Cette relocalisation facilitera les travaux de construction de la Résidence. Hydro-Québec a accepté de faire cette relocalisation dans un processus accéléré.

Le nouveau trajet de la ligne et l'emplacement des servitudes projetées se situent sur les lots #6 643 584 (173 m2), #6 643 585 (62 m2) et #1 286 817 (28 m2). Avant de procéder à tout travail, Hydro-Québec doit convenir avec l'UQO des termes des actes de servitudes à être conclues à la fin des travaux. Hydro-Québec a préparé les documents standardisés, mis en annexe, constituant trois (3) promesses de servitude ainsi que les plans respectifs de chacune des servitudes.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 492-CA-7540 concernant l'autorisation de signature des promesses de servitude réelle et perpétuelle pour la relocalisation d'une ligne aérienne au bénéfice d'Hydro-Québec et autres compagnies de services publics; laquelle est jointe en appendice.

6.- Affaires académiques

6.1 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences naturelles

À la suite de l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e en sciences naturelles (Écologie des perturbations biotiques et dynamiques des écosystèmes), le Département des sciences naturelles a procédé à la sélection des personnes candidates selon la procédure prévue à cette fin.

L'assemblée départementale du Département des sciences naturelles recommande au conseil d'administration, l'embauche de madame Anna Maria Fijarczyk à titre de professeure régulière en sciences naturelles (Écologie des perturbations biotiques et dynamiques des écosystèmes) au site de travail Ripon.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 492-CA-7541 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences naturelles (**Anna Maria Fijarczyk**); laquelle est jointe en appendice.

7.- Période d'information et questions

Aucune information n'est transmise.

8.- Dépôt de documents

8.1 Synthèse de l'évaluation périodique du baccalauréat en génie électrique (7543)

9.- Versement de la PSG 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 pour le personnel-cadre (À huis clos)

Les membres du conseil qui sont également membre du personnel de l'Université ainsi que les personnes observatrices quittent la séance pour le traitement du présent point et du point suivant (19 h).

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 492-CA-7542 concernant le versement de la PSG 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 pour le personnel-cadre; laquelle est jointe en appendice.

10.- Autorisation d'une démarche de dérogation (À huis clos)

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 492-CA-7543 concernant l'autorisation d'une démarche de dérogation; laquelle est jointe en appendice.

11.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 22 septembre 2025 à 16 h 30.

12.- Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 h.

Original signé par :

_____
Patrick Duguay, président
Me Sophie Ouellet, secrétaire générale